

Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

Jambes, le 20 mai 2016

À l'attention des Cercles de la F.F.C.E.B.

Objet : préparation de la saison 2016-2017 / licences

Mesdames et Messieurs les dirigeants des cercles,

Chers amis sportifs,

La saison 2015-2016 est maintenant dans sa phase finale et nous nous attelons déjà à la préparation de la prochaine. Et, étant donné que de nombreux secrétariats de cercles profitent de cette période d'accalmie pour anticiper la prochaine rentrée, nous vous communiquons quelques mesures qui seront d'application dès le 1^{er} juin prochain.

Comme vous le savez, cela a largement été commenté lors de notre dernière A.G., le système de gestion « I Club » a permis une amélioration significative de la gestion administrative et financière de notre fédération. Afin d'améliorer nos services, nous vous avons contactés pour nous faire part de vos idées en la matière et bon nombre d'entre vous nous ont fait part, à la fois de leur satisfaction et de quelques demandes tout-à-fait pertinentes. Évidemment, soyez assurés que nous ferons le maximum afin d'apporter un maximum d'améliorations demandées. Par ailleurs, vous savez également que la décision a été prise lors de cette même assemblée générale de porter le montant de la licence à 45€ et que le principe de la « super-licence » a été confirmé et que les procédures pour les prises de celles-ci se feront également via le système « I Club ».

Le présent courrier a pour objet de vous faire part des modalités administratives concernant le premier point : les licences. Une information sur super-licences sera délivrée ultérieurement.

Nous vous assurons de notre totale disponibilité pour répondre à toute demande d'informations complémentaires et nous vous adressons nos meilleures salutations.



Jean Colot
Directeur

LICENCE FEDERALE / MODALITES D'APPLICATION 2016-2017

➤ **Du 1/06/2016 au 31/08/2017,**

Toute licence prise à partir du 1/06/2016 sera valable jusqu'au 31/08/2017. Le montant est fixé à **45€.**

Sur le plan pratique, la procédure est la suivante :

1. *LE CERCLE FAIT LA PREMIERE DEMARCHE SUIVANTE :*

- Le cercle effectue un virement bancaire correspondant au nombre de licences demandées multiplié par 45€. (*Exemple : 4 nouvelles licences = versement de 4 x 45€, soit 180€.*)

2. *ENSUITE, LE SECRETARIAT DE LA FEDERATION FAIT LA DEMARCHE SUIVANTE :*

- Dès réception du versement bancaire, le secrétariat crédite le portefeuille virtuel du cercle

3. *ENSUITE, LE CERCLE FAIT LA DEUXIEME DEMARCHE SUIVANTE :*

- Sur la console « cercle » :
 - S'il s'agit de sportif(s) déjà enregistré(s) : activation des licences
 - Si la personne n'est pas encore enregistrée : introduire les données dans « demande de licence